

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 20 juin 2019, à compter de 16 h, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Martine Charron, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

ÉTAIENT ABSENTS

Mesdames, Monsieur:

Diane Sirard, conseillère

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, le maire déclare l'assemblée ouverte.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu leur avis de convocation dans les délais prescrits par la loi.

2019-06-184

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté :

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Suspension d'un employé
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2019-06-185

SUSPENSION D'UN EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2019-05-152 adoptée le 30 mai 2019 lors d'une séance extraordinaire, laquelle entérinait la suspension d'un employé avec solde pour complément d'enquête et prise de décision, qui pour les fins de la présente résolution ne doit pas être nommé, mais dont tous les membres du conseil connaissent l'identité ;

CONSIDÉRANT que depuis le 27 mai 2019, les parties s'échangent des propositions de règlements ;

CONSIDÉRANT que le conseil est prêt à adopter une résolution de mesure disciplinaire, mais que les parties souhaitent continuer jusqu'à conclusion d'une entente ou d'un refus définitif de l'une ou l'autre des parties de continuer le processus de négociation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil maintienne la suspension administrative jusqu'à ce qu'une entente soit conclue ou à un refus de l'une ou l'autre des parties selon la première éventualité.

QUE cette suspension soit sans solde à compter du 17 juin 2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été mise à la disposition du public présent.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, le Maire déclare la levée de l'assemblée extraordinaire du 20 juin 2019.

GILBERT PILOTE,
Maire

MARTINE CHARRON,
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire